



Association pour  
la Protection de l'Environnement  
du Pays de Grignan  
et de l'Enclave des Papes

## Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion à l'Association

à retourner à : APEG

MAISON MILON  
2 place EMILE  
COLONGIN-LE VIALLE  
84600 GRILLON

date

signature

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Téléphone portable \_\_\_\_\_

souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'APEG, et verse une cotisation\* de :

- membre actif : adhésion individuelle (minimum)  10 € ou \_\_\_\_\_ €  
couple ou famille (minimum)  20 € ou \_\_\_\_\_ €
- membre bienfaiteur individuel, couple ou famille  50 € ou + \_\_\_\_\_ €

Règlement :  chèque  espèces  virement (APEG IBAN FR76 1426 5006 0008 7845 6856 028)

*\*L'APEG est une association reconnue d'intérêt général, vous pouvez récupérer 66% des cotisations ou des dons versés lors de votre déclaration d'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices pour une entreprise. Ainsi un montant de 20 € équivaut à une dépense réelle de 6,80 €, de 50 € à 17 €...*



Association pour  
la Protection de l'Environnement  
du Pays de Grignan  
et de l'Enclave des Papes

## Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion à l'Association

à retourner à : APEG

MAISON MILON  
2 place EMILE  
COLONGIN-LE VIALLE  
84600 GRILLON

date

signature

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Téléphone portable \_\_\_\_\_

souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'APEG, et verse une cotisation\* de :

- membre actif : adhésion individuelle (minimum)  10 € ou \_\_\_\_\_ €  
couple ou famille (minimum)  20 € ou \_\_\_\_\_ €
- membre bienfaiteur individuel, couple ou famille  50 € ou + \_\_\_\_\_ €

Règlement :  chèque  espèces  virement (APEG IBAN FR76 1426 5006 0008 7845 6856 028)

*\*L'APEG est une association reconnue d'intérêt général, vous pouvez récupérer 66% des cotisations ou des dons versés lors de votre déclaration d'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices pour une entreprise. Ainsi un montant de 20 € équivaut à une dépense réelle de 6,80 €, de 50 € à 17 €...*